



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le

Nos Réf. : CAB SSA/CL – Pégase n° D-21-026415

Monsieur le Directeur général,

Les élections aux unions régionales des professionnels de santé (URPS) et l'enquête de représentativité qui l'a suivi ont renouvelé le paysage conventionnel et la crise sanitaire laisse entrevoir une accalmie. Dans ce contexte, je souhaite que vous puissiez ouvrir des négociations avec les représentants des masseurs-kinésithérapeutes tant pour permettre le déploiement de la télésanté que pour apporter une attention particulière aux publics fragiles et plus particulièrement aux patients souffrant de pathologies chroniques, en perte d'autonomie ou présentant des handicaps.

Les masseurs-kinésithérapeutes ont un rôle important dans le maintien à domicile des personnes âgées et dans la conservation de leurs capacités motrices et leur autonomie. Malgré les bénéfices d'une intervention à domicile pour cette population et la création de forfaits de déplacements spécifiques à certaines pathologies, de trop nombreux patients éprouvent toujours des difficultés à trouver des professionnels se déplaçant à domicile. Au regard de ces éléments, je souhaite que des évolutions ciblées puissent favoriser la prise en charge à domicile des personnes dépendantes et en situation de handicap.

Par ailleurs, la loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification définitivement adoptée le 14 avril 2021 permet aujourd'hui aux masseurs-kinésithérapeutes de renouveler et d'adapter les prescriptions d'actes de kinésithérapies. Je me félicite de cette avancée dont le potentiel en termes de pertinence et de simplification des parcours doit être pleinement exploité ; à ce titre il est important que celle-ci soit bien ancrée dans le champ conventionnel afin d'assurer une prise en charge optimale et pertinente des patients qui le nécessitent.

Au-delà de ces questions d'interventions à domicile et de renouvellements de prescription, je souhaite que cette négociation soit l'occasion de pleinement tirer les conséquences des travaux d'amélioration de la nomenclature déjà engagés : celle-ci doit être plus en accord avec la pratique actuelle des masseurs-kinésithérapeutes et permettre de mieux décrire et reconnaître leur activité. Cette évolution de la nomenclature pourra permettre, le cas échéant, des évolutions ciblées de certains actes lourds ou complexes.

Monsieur Thomas FATOME
Directeur Général de la Caisse nationale de l'assurance maladie
50 avenue du Pr-André-Lemierre
75986 Paris Cedex 20

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

Enfin cette négociation pourra être l'occasion d'adapter le dispositif démographique afin de poursuivre les mesures conventionnelles initiées en vue de l'améliorer la répartition géographique des masseurs-kinésithérapeutes sur le territoire et soutenir l'activité des professionnels exerçant en zones sous-denses.

Je vous remercie de me faire part régulièrement des avancées de vos discussions et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée .


Olivier VERAN